



Nombre de conseillers

- En exercice 7
- Présents 7
- Votants 7
- Absents 0
- Exclus 0

République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : lundi 30 mars 2026

Date d'affichage : lundi 27 avril 2026

Le onze avril deux mil vingt-six, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Christelle PETITJEAN, Marie Claude PETITJEAN et Marie-Line TRONCHE.
Messieurs Denis DAUTREY, Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY.

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ZIELONY.

Délibération N°17/2026 DESIGNATION DES DELEGUES ET CORRESPONDANT INCENDIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant que la commune de Montmotier adhère au syndicat intercommunal de gestion des services d'incendie et de secours du secteur de bains les bains (SIIS),

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité**, désigne les élus suivants pour représenter la commune de Montmotier au sein du syndicat intercommunal de gestion des services d'incendie et de secours du secteur de bains les bains :

Identité	SIIS
Marie Claude PETITJEAN	Titulaire
Marie-Line TRONCHE	Suppléant

Madame Marie Claude PETITJEAN est également nommée correspondant incendie et secours auprès de la préfecture des Vosges.



Jean-Pierre POIROT
2026.04.27 17:29:58 +0200
Ref:10904598-16440309-1-D
Signature numérique
le Maire